

L'aide aux employeurs d'apprentis (Aides cumulables entre elles)

Régionales :

- **1 000 €** aux entreprises de moins de 11 salariés par année de formation
 - 600 € versés 4 mois après la date de début de formation
 - 400 € attribués en fonction de l'assiduité de l'apprenti
- **1000 €** aux entreprises de moins de 250 salariés pour le recrutement d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire.
- **1000 €** pour le recrutement d'un apprenti majeur

Nationales :

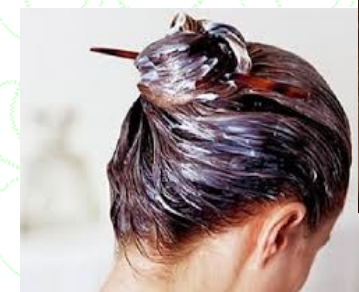
- **4 400 €** « Aide TPE » versés trimestriellement la 1^{ère} année pour le recrutement d'un apprenti mineur à la signature du contrat

Et toujours.....

- Exonération totale ou partielle des cotisations patronales et salariales
- Crédit d'impôt de **1600 €** pour la 1^{ère} année de formation. Ce montant s'élève à **2 200€** dans le cas d'apprentis reconnus travailleurs handicapés.

Nombre maxi d'apprentis préparant le niveau V (CAP)	Nombre maxi d'apprentis préparant le niveau IV (Brevet professionnel)	Nombre de personnes qualifiées responsables de la formation dans le salon (y compris l'employeur)		
		Dont au moins 1 de niveau IV		
1	ou	1	1	Dont au moins 2 de niveau IV
			2 ou 3	
			4,5 ou 6	
1	et	1	7,8 ou 9	Dont au moins 2 de niveau IV
			10,11 ou 12	
			13,14 ou 15	
2	et	2	15	Dont au moins 2 de niveau IV
			+ de 15	
3	et	2	15	Dont au moins 2 de niveau IV
			+ de 15	
4	et	3	15	Dont au moins 2 de niveau IV
			+ de 15	
5	et	3	15	Dont au moins 2 de niveau IV
			+ de 15	
6	et	3	15	Dont au moins 2 de niveau IV
			+ de 15	

L'APPRENTISSAGE Une Formation Un Diplôme Un Emploi



UFA

du Lycée des Métiers Jules Le Cesne
33 rue de Fleurus - 76600 Le Havre

Tel : 02 35 22 22 70

Fax : 02 35 22 22 73

Carole Héranval : 02 35 22 22 71

Courriel : ufa.lecesne@ac-rouen.fr



QU'EST CE QUE L'APPRENTISSAGE ?

L'Apprentissage est un véritable contrat de travail

En tant qu'apprenti(e), vous signez avec l'entreprise qui vous accueille, un contrat de travail à durée déterminée de 2 ans, appelé « contrat d'apprentissage ».

Il s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans ainsi que pour les jeunes de 15 ans sortant de 3ème.

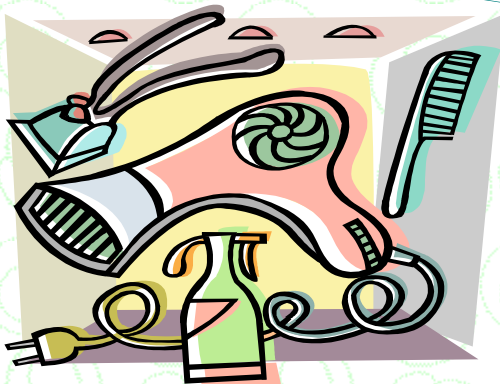
Votre employeur doit se rapprocher de la Chambre de Commerce ou la chambre des Métiers de son secteur afin d'en faire la demande.

La période légale de signature d'un contrat se situe entre début juin et début décembre.

Vous devez effectuer une visite médicale d'embauche qui permettra de déterminer votre aptitude à l'emploi.

Comme dans tout contrat de travail, une période d'essai est prévue. Elle est de 45 jours à temps plein chez l'employeur.

D'autre part une relation très étroite est entretenue avec l'employeur, le jeune et l'UFA. Vous bénéficiez d'un suivi individualisé, sous forme de visite en entreprise effectuée par les formateurs de l'UFA.



CAP COIFFURE

Rémunération :

SMIC au 1er janvier 2017 : 1480,27€ brut pour 35 heures / semaine, soit 9,76 € / heure

	A partir de 15 ans	A partir de 18 ans	A partir de 21 ans
1ère année	27% 399,67€	43% 636,51€	55% 814,14€
2ème année	39% 577,30€	51% 754,93€	63% 932,57€

Durée :

1ère année : 465 heures de cours

2ème année : 477 heures de cours

soit une moyenne de 15 heures par semaine (sur 31 semaines par an)

Alternance :

2 jours de cours par semaine (**hors vacances scolaires**)

- Lundi et Mardi : 2ème année
- Mercredi et Jeudi : 1ère année

Contenu :

* Matières générales : Lettres, Histoire Géographie, Sciences, Mathématiques, Anglais, Education Physique et Sportive

* Matières professionnelles : Travaux Pratiques, Technologie, Prévention Sécurité Environnement, Sciences appliquées, Gestion, Arts Appliqués

DES OUTILS PEDAGOGIQUES PERFORMANTS

Pour vous assurer une formation qui corresponde précisément aux critères d'examens et à la réalité de l'entreprise.

l'UFA Le Cesne est équipé :

de 4 Salons de Coiffure

BP COIFFURE

Rémunération :

SMIC au 1er janvier 2017 : 1480,27€ brut pour 35 heures / semaine, soit 9,76€ / heure

	A partir de 15 ans	A partir de 18 ans	A partir de 21 ans
1ère année	57 % 843,75€	67 % 991,78€	80 % 1184,21€
2ème année	67 % 991,78€	77 % 1139,80€	80% 1184,21€

Durée :

1ère année : 493 heures de cours

2ème année : 435 heures de cours

soit une moyenne de 15 heures par semaine (sur 32 semaines en moyenne par an)

Alternance :

2 jours de cours par semaine (**hors vacances scolaires**) :

- Lundi et Mardi **ou** Mercredi et Jeudi

Contenu :

Travaux Pratiques, Technologie, Sciences Appliquées, Arts Appliqués, Gestion de l'entreprise, Expression française et Ouverture sur le Monde.

